

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 Novembre 2014

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 6 Novembre 2014

Présents : Ms Didier BOREL, Guy LABROUSSE, Thierry MERCIER, Bruno LEMOUEL, Didier LERICHE, Mmes Annie CHERONNEAU, Nathalie BŒUF, Jocelyne RE, Gail COOPER.

Absent excusé : Damien LANDRY.

Secrétaire de séance : M. Guy LABROUSSE.

Taxe d'aménagement : le Conseil Municipal reconduit le taux de cette taxe à 1 %. Cette taxe sera reconduite tacitement et annuellement, sauf en cas de changement de taux.

Zonage termites : La commune peut être considérée comme zone contaminée ou susceptible de l'être à court terme.

SYMBA : Le Conseil Municipal entérine la modification des statuts du SYMBA.

Concession cimetière : Le Conseil Municipal donne son accord afin de régler les frais inhérents au problème lié à une concession au cimetière. Les virements de crédits nécessaires pour ce faire, reçoivent l'accord du Conseil Municipal.

Indemnités vêtements et chaussures : n'est pas compatible avec les achats de vêtements et de chaussures effectués par la collectivité, elle est de ce fait supprimée. A voir si d'autres indemnités (pour utilisation outillage, notamment) ne pourraient être octroyées.

Adhésion MNT : Possibilité pour le contrat avenir d'adhérer. La commune n'augmente pas sa participation qui est toujours fixée à 100 € par an et par agent, et proratisée au temps de travail.

Le Maire,
Didier BOREL.